https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/15/guestions/QANR5L15QF38170



15ème legislature

Question N°: 38170	De Mme Béatrice Piron (La République en Marche - Yvelines)			Question écrite	
Ministère interrogé > Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales				Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique	
Rubrique >tourisme et loisirs		Tête d'analyse >Plar départementaux d'itinéraires de randonnée motorisée		Analyse > Plans départementaux d'itinéraires de randonnée motorisée.	
Question publiée au JO le : 13/04/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)					

Texte de la question

Mme Béatrice Piron interroge Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sur la mise en place des plans départementaux d'itinéraires de randonnée motorisée (PDIRM) prévus aux articles L. 362-1 et suivants du code de l'environnement. Ces plans recensent les itinéraires de pratique des randonnées motorisées qui empruntent des voies publiques, des chemins ruraux ou des voies privées. Ils garantissent une information claire à l'ensemble des usagers même s'ils ne sont pas contraignants et n'empêchent pas l'utilisation d'un engin motorisé tel qu'une *motocross*, un *quad* ou un *buggy* sur une voie qui ne serait pas recensée. Toutefois, de nombreux départements ne se sont pas encore dotés de PDIRM et ils sont rarement actualisés. Par ailleurs, des tensions apparaissent, surtout en milieu rural, entre les usagers de ces engins motorisés, qui ont investi pour pratiquer ce loisir, les riverains et les agriculteurs. Ces derniers subissent des nuisances causées par les usagers des engins motorisés qui entrent dans les champs et dégradent les chemins ruraux ou les voies privées. La mise en place d'un PDIRM pourrait donc être une solution pour assurer une meilleure cohabitation. Ainsi, elle demande à Mme la ministre de bien vouloir lui indiquer les leviers qui pourraient être activés pour encourager les départements à mettre en place des PDIRM.